

Bureau du 6 mai 2002

Décision n° B-2002-0540

commune (s) : Craponne

objet : **Acquisition d'une partie de la propriété située 48, rue de Verdun et appartenant aux époux Monange**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue de Verdun à Craponne, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 90 mètres carrés environ ainsi que le bâtiment de 85 mètres carrés environ de surface utile qui y est en partie édifié et qui sera démoli en totalité, le tout dépendant de la propriété des époux Monange, 48, rue de Verdun.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les époux Monange céderaient le bien en cause au prix de 7 623 € admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, divers travaux de clôture et de démolition rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, ces travaux étant estimés à 50 000 € ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour la reconstruction de la clôture et une demande de permis de démolir.

3° - La dépense de 7 623 € résultant de l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés, évalués à 670 € seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

4° - La dépense résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2003 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

